



Menace de saisie de biens par huissier

Par Visiteur

Bonjour,

J'ai une menace de saisie de biens par huissier, que peuvent-ils prendre ? si je mets les véhicules au nom de mon fils et présente des factures de vente de mes meubles à ma fille qui ne porte pas le même nom que moi et des attestations que le matériel informatique n'est pas à moi cela marche-t-il ? mon mari a une société eurl, est-elle menacée ?

Par Visiteur

Chère madame,

J'ai une menace de saisie de biens par huissier, que peuvent-ils prendre ?

Quelle est la nature de la dette ? C'est à dire, quelle en est son origine ?

si je mets les véhicules au nom de mon fils et présente des factures de vente de mes meubles à ma fille qui ne porte pas le même nom que moi et des attestations que le matériel informatique n'est pas à moi cela marche-t-il ?

"En fait de meuble possession vaut titre": Cela signifie que tous les biens qui sont chez vous sont réputés vous appartenir en propre. Des attestations officielles, ou une revente de vos biens meubles à votre fille ne seront en principe pas opposables à l'huissier.

Et dans l'hypothèse où vous déplaceriez ces biens chez quelqu'un d'autre, certes l'huissier ne pourra probablement pas les saisir puisqu'il ne pourra pas démontrer qu'ils sont à vous, mais les créanciers ont alors la possibilité de demander la nullité de tous les actes qui ont tendu à l'appauvrissement de votre patrimoine via l'exercice d'une action dite "paulienne".

Très cordialement.